Le droit, **des règles qui évoluent avec la société**

Le droit n'est pas une matière figée : il évolue avec le temps pour accompagner les mutations et les aspirations de la société. De nouvelles règles sont créées en permanence pour tenir compte des évolutions sociales, économiques, environnementales, technologiques, scientifiques…

Chaque année, environ :



50
nouvelles lois
sont votées



20
directives

175
règlements européens
sont adoptés



2 000
décrets
sont pris par le Gouvernement

Pour la Constitution, c'est différent. Parce qu'elle établit les grands principes du pays, elle n'a pas vocation à être modifiée régulièrement. Depuis son adoption en 1958, elle a été révisée **25 fois.**

AU FAIT

Comment s'y retrouver parmi toutes ces règles ? Une réponse : la hiérarchie des normes.

Tous les éléments qui composent le droit ne sont pas tous au même niveau, il existe une « hiérarchie des normes ». La Constitution est la norme suprême : elle est au-dessus du droit européen, qui est au-dessus des lois, qui sont elles-mêmes au-dessus de la réglementation. Concrètement, une loi qui ne respecte pas la Constitution ne peut pas être promulguée. De la même manière, les lois et la réglementation françaises doivent respecter le droit européen.

© Conseil d'État/2025 - https://tout-savoir.justice-administrative.fr/